Ambassade de la République du Congo auprès de la Confédération Suisse

Mission Permanente de la République du Congo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales en Suisse

N°0324/19/MPC/ONUG/OI/C5

La Mission Permanente de la République du Congo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales en Suisse, présente ses compliments au Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure, et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint, à l'attention de Madame **Rossana Silva REPETTO**, Secrétaire Exécutive de ladite Convention, copie de la lettre référencée : **1269/MTE-CAB.19 du 8 juillet 2019**, que lui adresse Madame **Arlette SOUDAN NONAULT**, Ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo, relative à la loi no 11-2019 du 17 mai 2019, autorisant la ratification de cette Convention par la République du Congo, ainsi que le dossier de désignation de Madame **Geneviève BAZOMA DONGUI**, en qualité de Point focal de la Convention, celle-ci prendra part à la troisième Conférence des Parties (COP3), à Genève en Suisse, du 25 au 29 novembre 2019.

La Mission Permanente de la République du Congo auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure, l'assurance de sa haute considération.

MISSION PERMANENTE DU CONGO – AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE – UNITE TRAVAIL PROGRES

Genève, le 16 juillet 2019

Secrétariat de la Convention de Minamata sur le Mercure
Programme des Nations Unies pour l'environnement
11-13, Chemin des Anémones - 1219 Châtelaine, Suisse
Avenue de la Paix 8-14, 1211 Genève 10, Suisse
Fax: +41 22 797 34 60
Email. MEA-MinataSecretariat@un.org

ANNEX II – MODEL LETTER FOR THE OFFICIAL NOMINATION

REPUBLIC OF CONGO
MINISTRY OF TOURISM AND THE ENVIRONMENT

The Executive Secretary
Secretariat of the Minamata Convention on Mercury
United Nations Environment Programme
Postal address: Avenue de la Paix 8-14, 1211 Geneva 10, Switzerland
E-mail: mea-minamatasecretariat@un.org

17 juin 2019

Subject: Designation of the National Focal Point to the Minamata Convention on Mercury for *Republic of Congo/ Ministry of Tourism and the Environment*

Dear Sir/Madam,

The Republic of Congo/ Ministry of Tourism and the Environment hereby notifies the Secretariat of the Minamata Convention on Mercury that it has designated, in accordance with Article 17, paragraph 4 of the Minamata Convention on Mercury, *Genevieve BAZOMA DONGUI, Focal Point of the Minamata Convention on Mercury, General Direction of the Environment* to act as National Focal Point for the exchange of information under the Convention.

You will find attached to the present letter the completed designation form pursuant to *her* nomination.

Yours faithfully,

REPUBLIQUE DU CONGO * MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT * La Ministre

Arlette SOUDAN-NONAULT
Minister of Tourism and the Environment

ANNEX I - FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DU POINT FOCAL NATIONAL EN VERTU DE LA CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE

STATE/ORGANIZATION:	.....

Please tick as appropriate:

☒ First-time nomination
☐ Replacement of current National Focal Point (s) *(indicate name(s))*:.....
☐ Additional nomination to current National Focal Point (s) *(indicate name(s))*:.....

NATIONAL FOCAL POINT:

MR. ☐	MS. ☒	FIRST NAME:	GENEVIE	LAST NAME:	BAZOMA DONGUI
FUNCTIONAL TITLE:			POINT FOCAL DE LA CONVENTION DE MINAMATA SUR LE MERCURE.....		
SECTION/DEPARTMENT:			MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT		
ORGANIZATION/INSTITUTION:			DIRCETION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT		
ADDRESS:			13, RUE GASMIR NGOMA, RESERVE DE LA PATTE D'OIE ARRONDISSEMENT I MAKELEKELE		
POST CODE:	B.P:958.....	CITY:	BRAZZAVILLE	COUNTRY:	REPUBLIQUE DU CONGO
TELEPHONE *(include country and city code)*:		FAX *(include country and city code)*:		E-MAIL ADDRESS:	
(+242) 05 540 75 36/ 06 803 58 94		.....		bazogene@yahoo.fr	
NOTE:	.....				

THIS NOTIFICATION HAS BEEN SUBMITTED BY:

MR. ☒	MS. ☐	FIRST NAME:	DIEUDONNE	LAST NAME:	ANKARA
FUNCTIONAL TITLE:			DIRECTEUR GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT PAR INTERIM		
SECTION/DEPARTMENT:			MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT		
ORGANIZATION/INSTITUTION:			DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT		
ADDRESS:			13, RUE GASMIR NGOMA, RESERVE DE LA PATTE D'OIE ARRONDISSEMENT I, MAKELEKELE.		
POST CODE:	...958.....	CITY:	BRAZZAVILLE	COUNTRY:	REPUBLIQUE DU CONGO
TELEPHONE *(include country and city code)*:		FAX *(include country and city code)*:		E-MAIL ADDRESS:	
(+242) 05 551 67 50		.....		Ankaramieudonne1960@gmail.com	
DATE AND SIGNATURE:	19/06/2019				

Les États / organisations qui souhaitent désigner plus d'un correspondant sont invités à soumettre un formulaire pour chaque personne désignée et à préciser les responsabilités de chaque correspondant dans la section note.

ANNEX II – LETTRE TYPE POUR LA NOMINATION OFFICIELLE

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le secrétaire exécutif
Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Adresse postale: Avenue de la Paix 8-14, 1211 Genève 10, Suisse
Courriel: mea-minamatasecretariat@un.org

17 juin 2019

Objet: Désignation du correspondant national de la Convention de Minamata sur le mercure pour la République du Congo / Ministère du tourisme et de l'environnement

Cher Monsieur / Madame,

La République du Congo / Ministère du Tourisme et de l'Environnement notifie par la présente au Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure qu'il a désigné, conformément à l'article 17, paragraphe 4 de la Convention de Minamata sur le mercure, ***Geneviève BAZOMA DONGUI****, Point focal de la Minamata Convention sur le mercure, Direction générale de l'environnement, agissant en tant que point focal national pour l'échange d'informations au titre de la Convention.*

Vous trouverez en annexe de la présente lettre le formulaire de désignation complété conformément à sa candidature.

Cordialement ,

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
La Ministre

Arlette SOUDAN-NONAULT./-
Ministre du Tourisme et de l'Environnement,

MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

Brazzaville le, 0 8 JUIL. 2019

N° 1 2 6 9 /MTE-CAB.19

Dossier suivi par :

M. **Pascal LOCKO**, Conseiller à l'Environnement
Tel : (00242) 06 628 68 95/05 548 46 42
Email : lockpas2002@yahoo.fr

Mme **Geneviève BAZOMA DONGUI**,
Point Focal de la Convention de Minamata sur le mercure.
Tél : 06 803 58 94
Email : bazogene@yahoo.fr

La Ministre

A

Monsieur **Jean Claude GAKOSSO**,
Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Etranger.

-Brazzaville-

Objet : Transmission

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

J'ai le réel plaisir de vous adresser, pour transmission à Madame **Rossana Silva PEPETTO**, Secrétaire Exécutive de la Convention de Minamata sur le Mercure, la loi n° 11-2019 du 17 mai 2019 autorisant la ratification de cette Convention et le dossier relatif à la désignation de Madame **Geneviève BAZOMA DONGUI**, comme représentante à la troisième Conférence des Parties (COP3), qui se tiendra à Genève en Suisse, du 25 au 29 novembre 2019.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, en l'expression de ma franche collaboration. /-

Arlette SOUDAN-NONAULT.-

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

CABINET

DIRECTION GENERALE
DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

N° 611 /MEFDDE/CAB/DGE/.-

NOTE DE SERVICE

Madame **Geneviève BAZOMA DONGUI**, Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts, est en sa qualité de correspondante nationale de l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM), nommée Point Focal de la Convention de Minamata sur le mercure.

La présente Note de Service prend effet à compter de la date de signature.

Fait à Brazzaville, le 6 JUIN 2013

Le Ministre de l'Economie Forestière,
Du Développement Durable et de
L'Environnement

Rosalie MATONDO

AMPLIATIONS :

MEFDDE/CAB	1
IGE	1
DGE	1
PNUE	1
PF CM	1
INTERESSEE	1
ARCHIVES	2/8

PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail* Progrès

Loi n° 11 - 2019 du 17 mai 2019
autorisant la ratification de la convention de Minamata sur le mercure

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de la convention de Minamata sur le mercure, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 17 mai 2019

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République.

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA.-

La ministre du tourisme et de l'environnement,

Arlette SOUDAN-NONAULT.-

Le ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger,

Jean-Claude GAKOSSO.-